



SECTION LOIRE-ATLANTIQUE
Trésorerie Générale – 4 quai de Versailles –
BP 93503 – 44035 Nantes CEDEX 1
☎ 02 40 20 76 62
@ sudtrésor.044@cp.finances.gouv.fr

SOLIDAIRES
UNITAIRES
DEMOCRATIQUES
Pour un autre syndicalisme au
TRESOR

CAP DU 8 MARS 2007

Au regard de l'ORE, outil aux critères plus que contestables, le département de Loire-Atlantique présente à la date de le CAP un surnombre de 28,1 ETP... : 9,1 dans les postes comptables de l'arrondissement de Nantes, 4,1 dans les postes comptables de l'arrondissement de St Nazaire, 10,6 au DIT, 4,3 à la TG. Le total des absences de longue durée s'élève à 12. 7 agents partiront à la retraite d'ici le mois d'août 2007. Un agent de catégorie B quitte le département au 01/04/2007. Deux agents de catégorie C intègrent le département à la même date. A titre indicatif, environ 200 agents souhaiteraient à ce jour obtenir une mutation pour notre département... Le CSTP déclare privilégier les surnombres dans les postes comptables plutôt qu'à la TG.

La Trésorerie de Nantes-les –Ponts enregistre à elle seule 6 demandes de mutations. Ne serait-ce pas là, le symptôme d'une dégradation des conditions de travail des agents et l'expression de leur mal être au travail ? La Direction reconnaît qu'il existe un problème d'organisation dans ce poste qui a fait l'objet d'un audit défavorable mais que la situation devrait s'améliorer rapidement. SUD Trésor restera très vigilant sur l'évolution de cette situation et ses représentants iront prochainement à la rencontre du personnel de ce poste pour y évoquer les problèmes.

CAP N°2

L'Administration propose le mouvement suivant :

AGENT	AFFECTATION ACTUELLE	PROPOSITION D'AFFECTATION	DATE
CONTOUX Béatrice	SLR	Aigrefeuille	01/06/2007
ALLOUCHE Patricia	SLR	Nantes CHU	01/04/2007
DAVY Sophie	TG DSPL	Paimboeuf	01/06/2007
CORSO Mireille	Carquefou	TG DSPL	01/04/2007
BERTHELOT Marie Paule	Nozay	Carquefou	01/04/2007
LAURENT Joëlle	Pontchâteau	Nozay	01/04/2007
GUIHARD Catherine	RF St Nazaire	Pontchâteau	01/07/2007

OLIVAUD Lydie	TP Pornic	RF St Nazaire	01/07/2007
BEAUDOT Olivier	Guéméné Penfao	Pornic	15/04/2007
RUSAFA Chrystèle	TG Comptabilité	TG DFT	01/04/2007
QUIDU Armelle	TG L REM	TG Comptabilité	01/04/2007
BLONDEAU Noella	TG CFD	Clisson	01/04/2007

Des demandes anciennes (2001, 2003) vers le nord du département (Chateaubriant) n'ayant toujours pas trouvé de solution, les représentants SUD Trésor se sont abstenus.

CAP N°3

L'Administration propose le mouvement suivant :

AGENT	AFFECTATION ACTUELLE	PROPOSITION D'AFFECTATION	DATE
AUPIED Geneviève	SLR	CRP	01/04/2007
BRASSELET Evelyne	SLR	Carquefou	01/04/2007
DENIEAU Philippe	SLR	Vertou	01/06/2007
QUILY Jacqueline	SLR	Rezé	01/04/2007
AVERTY Annie	SLR	TG CDC	01/04/2007
CHAUVET Josette	Dactylo SLR	Paierie Départementale	01/04/2007
POULAIN Isabelle	Dactylo	Nantes Municipale	01/04/2007
MACE Chantal	TG Dépense	Paierie Départementale	01/04/2007
BATTINI Estelle	Rambouillet	TG Dépense	01/05/2007
GUILLAN Karole	TG L REM	Paierie Régionale	01/04/2007
TUTTLE Claudia	Nantes les Ponts	Nantes CHU	01/04/2007
MICHAUD Isabelle	TG L REM	Machecoul	15/07/2007
GATTE Alain	réintégration	St Nazaire	15/05/2007

Les représentants de SUD Trésor ont voté contre ce mouvement pour protester solennellement contre les suppressions d'emplois injustifiables au service liaison-rémunérations.

La Direction déclare que la restructuration du SLREC a constitué « *une opération très satisfaisante* » et a débouché en terme d'affectation des agents concernés sur « *un mouvement idéal* ». La Direction considère que la restructuration du service Liaison-recouvrement est désormais achevée. Le CPS n'est pas d'actualité. SUD Trésor considère que si cette restructuration semble s'être déroulée dans de bonnes conditions, l'Administration ayant respecté dans l'ensemble, le premier ou le deuxième choix des agents, nous ne pouvons l'imputer qu'à la vigilance et à la

mobilisation des intéressés soutenus par les organisations syndicales. Il subsiste néanmoins, quelques ombres au tableau (de mutation...)

Une agent cadre B qui avait émis le vœu prioritaire de demeurer dans le service se trouve mutée dans une trésorerie de l'agglomération nantaise. Cet agent s'était pourtant investi dans des formations (RAR, correspondant CER) et la hiérarchie lui avait logiquement laissé entendre que son maintien dans le service semblait après restructuration totalement envisageable...

Deux autres agents (C et B) avaient quant à elles émis le vœu d'intégrer le service Liaison-rémunérations. Elles demeurent au service Liaison recouvrement... Pour l'une de ces deux agents, ce pis-aller ne constituait qu'un troisième choix...

Cette situation pose clairement le problème des suppressions d'emplois au Service Liaison-rémunérations. L'ORE 2007 avait fléchi 4 suppressions de cadres C dans ce service. Cette CAP entérine le départ d'un agent de catégorie B et de deux agents de catégorie C à compter de 01/04/2007. La Direction nous indique que l'esprit de ce mouvement est essentiellement guidé par l'ORE. Les suppressions d'emplois au service liaison-rémunérations s'expliqueraient par une baisse de charges et notamment par le transfert en 2005 de la gestion des prestations familiales à la CAF.

Les critères appliqués par l'ORE sont-ils pertinents ? Ces suppressions appliquées brutalement sont-elles justifiées ? Si nous nous référons à certaines statistiques officielles, nous pouvons légitimement en douter. Le nombre de mouvements de paye devrait constituer un des principaux paramètres pour évaluer l'activité d'un SLR. Or, ce critère ne semble pas être retenu par l'ORE qui ne considère que le nombre annuel de virements effectués, le nombre de dossiers de personnels spécifiques et le nombre de gestionnaires utilisant le logiciel GIRAFE. Pourtant, si nous nous référons à la variation cumulée (hors janvier) du nombre de mouvements de paye entre l'année 2002 et l'année 2006, nous constatons une progression de + 12,74%. Entre le 01/01/06 et le 01/01/07, le nombre de payes a bien diminué de -4,82% soit -4446 payes. Cela correspond environ à l'équivalent d'un portefeuille et demi et ne justifie nullement la suppression de 3 emplois!!! Entre 2002 et 2007, les effectifs du service ont chuté de 38 à 31 emplois implantés, soit une baisse de -18,42%... Il devient donc urgent de revoir en profondeur les critères d'appréciation du niveau des effectifs retenus par l'ORE qui appliqués sans concertation impliquent trop souvent des effets dévastateurs...

Les représentants SUD Trésor ont également évoqué l'avenir des 3 agents dactylocodeurs qui demeurent temporairement au DIT. L'Administration nous assure que leurs cas seront traités en septembre. Issues d'une restructuration, leurs demandes de mutations seront considérées alors comme prioritaires et leurs vœux respectés.

CAMPAGNE DE NOTATION 2007

L'Administration nous informe du lancement de la campagne de notation le 8 mars 2007 et nous communique les informations suivantes :

	Catégorie B	Catégorie C
Nombre d'agents à noter	350	404
Nombre d'agents apportants	244	373
Nombre d'agents pouvant consommer	219	366
Capital/mois à répartir en 2007	221	342
Nombre d'agents pouvant obtenir une réduction de 3 mois	49	75
Nombre d'agents pouvant obtenir une réduction de 1 mois	69	110
Réserves	5	7

EVALUATION-NOTATION : CONSEILS PRATIQUES ET MISES EN GARDE...

L'ouverture de la campagne de notation 2007 est officiellement décrétée. La nocivité de ce système n'est plus à démontrer. La procédure de notation/évaluation apparaît comme un outil de pression coercitif à l'égard des agents soumis aux contraintes d'objectifs de plus en plus intenables faute de moyens humains et le principal levier managérial au service d'une politique de réduction budgétaire drastique. Le temps de la peur, de la menace, des sanctions brandies, des confessions extorquées et des règlements de compte en tout genre est de retour. Feu à volonté...et de préférence sur les ambulances... En « ces temps déraisonnables... », quelques conseils pratiques et mises en garde s'imposent...

L'entretien d'évaluation : la convocation est obligatoire et doit être impérativement formulée dans un délai de 48 heures par le chef de service évaluateur - notateur. Cet entretien doit se dérouler durant les heures de travail habituelles de l'agent. Cependant cet entretien ne revêt pas de caractère obligatoire. La décision d'un agent de ne pas se rendre à un entretien d'évaluation doit être respectée. Il ne doit pas lui en être tenu rigueur... Il va s'en dire que l'Administration n'apprécie guère cette manifestation d'indépendance....

Tableau synoptique : Il convient d'une année sur l'autre, d'être très vigilant sur le « décrochage » des croix sur le tableau synoptique. Tout fléchissement sera en effet automatiquement interprété comme une baisse de la qualité de servir de l'agent et pourra justifier l'échec d'un recours.

Objectifs : L'évaluation a pour but de fixer des objectifs individuels quantitatifs dont la réalisation sera appréciée l'année suivante. Ces objectifs fixés s'avèrent très souvent incompatibles avec la diminution des effectifs et le resserrement des moyens financiers du réseau. Il ne faut pas hésiter à contester les objectifs fixés si ceux-ci s'avèrent potentiellement irréalisables ou nécessite un besoin flagrant de formation.

Agent en fin d'échelon de son grade : Se trouver en fin d'échelon de son grade ne doit pas être un motif d'exclusion du bénéfice d'une évolution positive, même maximum, puisque celle-ci n'est pas dans ce cas soumise à un contingentement budgétaire. En revanche, un refus d'évolution fait courir le risque de ne pas figurer en position éligible sur un tableau d'avancement ou sur une liste d'aptitude.

La note +0,01 dite « d'encouragement » : cette note n'a été instituée que dans le seul but de limiter le nombre de recours. Il ne faut pas se leurrer : la note d'encouragement ne préfigure pas- comme le prétendent certains notateurs- une réduction d'ancienneté l'année suivante. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient...

La note de référence : l'attribution de la note pivot constitue toujours un manque de reconnaissance des qualités professionnelles de l'agent. Il est en effet anormal que celles-ci ne fassent l'objet que de propos verbaux (voire verbeux) et ne débouche concrètement sur aucune réduction d'ancienneté...

La note -0,01 dite « d'alerte » : si cette note n'a pour l'instant pas d'incidence sur l'avancement, elle n'en constitue pas moins une sanction qui écarte d'une accession au grade supérieur et peut exclure du bénéfice de la prime d'intéressement. C'est en outre une trace indélébile dans le dossier de l'agent.

Vous avez dès la réception de la note 8 jours pour rédiger votre réponse et deux mois pour déposer un recours. N'hésitez pas à prendre contact avec un représentant de SUD Trésor pour vous faire aider.

ÉLUS EN CAPL B

C1	Titulaire	Jean DELANOUS	Tél. : 02 40 20 50 50	TG - Service liaison-rémunération
	Suppléant	Jean-Yves LE RESTE	Tél. : 02 51 25 36 90	TG - DI exploitation

ÉLU(E)S EN CAPL C

ARP1	Titulaire	Josette CHAUVET	Tél. : 02 51 25 35 87	TG - DI exploitation
	Suppléant	Christian MORINIERE	Tél. : 02 51 25 36 45	TG - DI exploitation

Membre du bureau

[Michel LE ROUX](#)

Tél. : 02 51 25 35 28

DI

